

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70
Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 17 JANVIER 2024

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17
Nombre de membres en exercice : 17
Date de convocation et d'affichage : 4 décembre 2023

PRESENTS : (10 membres)

Madame Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

ABSENTS EXCUSÉS : (6 membres)

Mesdames Marie BRETON, Magalie ROSE, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Noël CHAMBON, André MARTHEY, Ludovic TABIS.

ABSENT : (1 membre)

Monsieur Patrick NECTOUX.

VOTE :

Votants : 10 ; pour : 10 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°24

OBJET : Salon des Maires et des Élus de la Haute-Saône

Monsieur le Président informe le Bureau Syndical que le 1er salon des Maires et des Élus de la Haute-Saône se tiendra le vendredi 3 mai 2024 au Parc des Expositions de VESOUL.

Initié pour la première fois sur le territoire de la Haute-Saône, ce salon de proximité, sera un lieu de rencontres entre les acteurs publics du département, les entreprises et les institutions.

Ce salon est le fruit d'une volonté collective des élus et de l'Association des Maires de la Haute-Saône. Il sera un lieu d'échanges fructueux et constructifs, un lieu de rencontre dédié aux actions et aux préoccupations sur le territoire.

Il s'adresse :

- aux Maires, aux Maires Adjointes, Conseillers Municipaux, aux Élus des Intercommunalités, Conseillers Départementaux, Conseillers Régionaux, Députés, Sénateur ... ;
- aux Personnels des collectivités et organismes publics.

Le SIED 70 a été sollicité pour participer à ce salon.

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le principe de la participation du SIED 70 au 1^{er} salon des Maires et des Élus de la Haute-Saône.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240117-DELIB24BU17

2) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec cette participation et à régler les frais à intervenir.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240117-DEL IB24BU17